



ESAT DU RAZES

En Randail

31560 NAILLOUX

Tél : 05.34.66.10.66 - Fax : 05.34.66.09.20

CONVENTION CAGEOT 2022

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

S'engage dans le dispositif cageot, à savoir :

1. Le cageot est une formule de vente de légumes en surplus de la production de légumes bio cultivés à l'ESAT du Razès. Pour cette raison, le contenu du cageot n'est pas obligatoirement diversifié.
2. A acheter chaque semaine, cageot(s) au prix unitaire de 15 €.
3. Signer, lors de l'enlèvement un exemplaire du bon de livraison afin de permettre la facturation mensuelle et conserver le deuxième exemplaire.
4. Faire part de toute observation dans le registre d'enlèvement.
5. Informer l'ESAT au plus tard 24 h à l'avance si je ne peux pas retirer mon cageot soit :
 - En téléphonant à l'ESAT au 05.34.66.10.66 (horaires d'accueil : du lundi au jeudi : 8h30-12h30/13h30-16h30 ; de 8h30 à 12h le vendredi)
 - En le signifiant dans le cahier d'enlèvement
 - Par mail : secretariat@apres.asso.fr ou employe2@apres.asso.fr et employe1@apres.asso.fr
6. Retirer le (ou les) cageots qui seront mis à votre disposition dès **le jeudi 2 juin 2022** à partir de 13h30 sous l'auvent à côté de l'Auberge.
7. A régler à réception de la facture mensuelle :

Chèque

Virement

IBAN : FR76 1310 6005 0011 2871 1215 175

BIC : AGRIFRPP831

A le

Signature